Après trois ans de fonctionnement, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) renouvelle ses groupes de travail par la nomination de 210 experts à la suite d'un appel à candidature publié fin 2015. La responsabilité des décisions de l'ANSM est basée sur l'indépendance et la qualité de son expertise interne et externe. La mobilisation de l'expertise externe est indispensable sur des questions précises soulevées lors de l'instruction de certains dossiers. L'approche collégiale, pluridisciplinaire et contradictoire renforce ainsi la pertinence de l'expertise et des décisions.Les groupes de travail sont des instances consultatives techniques et scientifiques intervenant dans le processus de décision de l'ANSM. Ces instances d'expertise sont nommées pour trois ans.

Les décisions de création des nouveaux groupes de travail de l'ANSM conduisent à la nomination de 210 experts externes, dont 25% sont nouvellement nommés. Les experts ont été sélectionnés selon les critères d'indépendance appliqués par l'Agence pour leur expérience et compétence scientifique en lien avec l'évaluation du rapport entre les bénéfices et les risques des produits de santé.

Un modérateur a par ailleurs été désigné au sein de chaque groupe de travail pour animer les débats.

À ce jour, 22 groupes ont été créés par décision du directeur général en date du 22 février 2016 :

- Médicaments de diabétologie, endocrinologie, urologie et gynécologie
- Médicaments des maladies infectieuses non virales
- Médicaments des maladies infectieuses virales
- Médicaments d'hépato-gastroentérologie et des maladies métaboliques rares
- Médicaments de diagnostic et médecine nucléaire
- Médicaments utilisés en oncologie et hématologie
- Médicaments de prescription médicale facultative
- Médicaments à base de plantes et médicaments homéopathiques
- Erreurs médicamenteuses
- Etudes épidémiologiques des produits de santé
- Gaz à usage médical
- Interactions médicamenteuses
- Interface avec le réseau de toxicovigilance

- Méthodologie clinique
- Pédiatrie
- Produits sanguins labiles et donneurs de sang
- Qualité pharmaceutique des médicaments chimiques
- Reproduction, grossesse et allaitement
- Sécurité non clinique
- Sécurité virale et sécurité microbiologique des produits de santé
- Thérapie et risque cardiovasculaire
- Vaccins

Comme pour les précédents groupes de travail, les ordres du jour et les comptes rendus de séance seront rendus publics sur le site Internet de l'agence.

Le nombre de membres ainsi que la liste des groupes de travail pourront être amenés à évoluer en fonction des besoins.

Parallèlement à ces groupes de travail, l'ANSM peut faire appel à une expertise externe par la consultation ponctuelle d'experts ou par la mise en place de comités scientifiques spécialisés temporaires (CSST) pour répondre à une problématique précise.

**>** Consulter la **rubrique Groupes de travail**